

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept
Le 19 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 14 juin 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD (arrivé 20h50)- Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU (arrivée 20h45) - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD -, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Dominique DAUFFY.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. CANTINE MUNICIPALE : CHOIX DU PRESTATAIRE LIAISON FROIDE

Vu la délibération 16 07 09 du 06 juillet 2016 pour prolonger d'un an le marché de fourniture en liaison froide confié initialement à Océane de restauration pour 3 années de 2013 à 2016,

Arrivée de Mme Nathalie TROCHU

Toujours dans l'objectif de futures mutualisations ou groupements de commandes avec les communes voisines, M le maire explique que la consultation pour fourniture en liaison froide pour 1 année reconductible 2 fois a donné les résultats suivants :

Entreprises / Prix des prestations €/HT	Océane de Restauration VANNES (56)	Restauria ANGERS (49)	Convivio BEDEE (35)
Pour 3450 repas enfants/an	6 941,40	8 728,50	excusé
Pour 50 repas adultes/an	187,25	164,50	

Considérant la qualité des prestations et fournitures proposées, pour les deux prestataires,

Considérant les références des deux entreprises et leurs propositions innovantes,

Arrivée de M Jean Bernard BIDAUD

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soumise par Océane de Restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ❖ de retenir Océane de Restauration à compter de la rentrée 2017, selon les éléments ci-dessus,
- ❖ de donner mandat à M le maire pour la signature du marché.

3. SALLE MULTIFONCTIONS : ATTRIBUTION D'UN NOM

Depuis son ouverture, en 2010, la salle multifonctions attend un nom.

Après lecture des différentes propositions reçues en mairie, il est proposé de la dénommer désormais « salle l'Asphodèle ».

L'asphodèle blanc est une liliacée de grande taille, très rependue dans une moitié Sud de la France mais aussi dans la campagne Alverne, en particulier sur le site de la Forge et le long du « sentier de la Lande du Don » ou elle commence à pousser vers la fin mars, sa tige peut alors atteindre facilement la respectable hauteur d'un mètre cinquante. L'asphodèle est une espèce classée et protégée dans la France entière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer la salle multifonctions sise 4 rue du Don « salle l'Asphodèle ».

4. SALLE MULTIFONCTIONS ACQUISITION DES PARCELLES ATTENANTES A 483, 1492 ET 1493

M le maire rappelle à l'assemblée la proposition de vente reçue de M Philippe RIGAUX pour ses parcelles A483, 1492 et 1493 attenantes à la salle multifonctions : évoquée lors du conseil municipal du 03/10/2016 l'affaire a ensuite été ajournée au conseil municipal du 05/12/2016, faute d'accord financier.

Après réflexion, M Philippe RIGAUX a fait connaître qu'il acceptait la proposition de la commune soit 10 000 € nets pour les 1270 m² concernés, classés en « réserve pour espace public » au PLU.

M Philippe RIGAUX quitte l'assemblée.

Considérant l'intérêt pour la commune à disposer d'un espace attenant à la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de l'acquisition de ces parcelles A483, 1492 et 1493 pour 10 000 € hors frais.
- ❖ que l'acquisition et les frais de notaires seront portés à l'opération 340 article 2111 Acquisition foncières du BP 2017.
- ❖ de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette acquisition.

M Philippe RIGAUX rejoint l'assemblée

5. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN A LA PETITE HAIE.

Par courrier du 19 mai 2017, M Guillaume JALABER sollicite la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain en bordure immédiate de sa propriété, coté route, à la Petite Haie. Compte tenu des éléments au cadastre, il est proposé de reporter la décision à une prochaine réunion afin de vérifier sur site la faisabilité de cette cession sans préjudice pour l'utilisation du chemin.

6. RAPPORTS D'ACTIVITES 2016 :

Les rapports annuels 2016 « Syndicat Bassin Versant du Don », « Atlantic'eau », et « ACPM » soumis à l'assemblée, sont disponibles en consultation au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

7. FDGDON : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

Dans la continuité de la délibération du 15 septembre 2015 prise pour permettre d'inciter les particuliers à faire détruire les nids de Frelons asiatiques par une prise en charge financière de la Commune à hauteur de 50% du coût de la destruction,

Considérant que ce coût comprend les frais de déplacement, la main d'œuvre et les produits et que le demandeur doit informer au préalable la mairie afin que l'interlocuteur municipal référent puisse, après expertise, en informer la FDGDON 44,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De reconduire M Dominique DAUFFY et M Samuel PLOTEAU interlocuteurs référents.
- ❖ d'adopter la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique jointe en annexe qui définit les conditions techniques, administratives et financières et signer les éventuels avenants à intervenir,
- ❖ de participer à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids,
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8. DECISIONS :

Voirie : Attribution des travaux Point A Temps Automatique (PATA) à la Société Colas de Rezé pour 8 255€00 HT (13 tonnes à 635€/T) suite à la mise en concurrence avec l'entreprise Sauvager TP qui proposait 650€/T.

Assainissement / consultation pour épandage des boues : en attente du rapport de l'étude de valorisation des boues en épandage agricole et plan d'épandage confiée à SEDE ENVIRONNEMENT M le maire informe que le volume des boues qui lui a été communiqué

est double par rapport à l'épandage effectué en 2006. SEDE ENVIRONNEMENT a d'ores et déjà proposé un devis d'épandage.
Un second devis va être sollicité auprès de VALBE qui était intervenu en 2006.

9. AFFAIRES DIVERSES

Demande de M DUPAS Philippe pour **achat de terrain** en prolongement de sa propriété à coté de la mairie : considérant que ce terrain est utilisé en parking lors des mariages, qu'il pourrait aussi être aménagé en jardin public, l'assemblée ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat.

Toilettes publiques : des devis comparatifs de blocs sanitaires sont attendus pour le remplacement prévu Salle St Henri.

Mur de l'église : en attente de devis pour réparation d'une partie endommagée (sinistre du 13 juin 2017).

Demande de sécurisation du carrefour de la Coudrecière : nouvelle signalisation à venir suite au constat des services du département, sur site, jeudi 15/06 dernier. En complément, la commune ajoutera un panneau d'entrée dans le village.

Boîte aux lettres : décision favorable à la demande de M Dominique PICHOT architecte en activité précédemment à St Luce sur Loire, pour disposer d'une boîte aux lettres à l'Espace Artisanal des Ardoisières, afin de poursuivre son activité au Grand Auverné.

Prochaine réunion de conseil municipal pour l'élection des délégués à l'élection des sénateurs vendredi 30 juin prochain à 17 h.

Séance levée à 22h20

A Le Grand-Auverné, le 27 juin 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD